



## **EXAMEN D'ADMISSIBILITÉ POUR LES FONCTIONS D'ATTACHÉ DANS LE GROUPE DE TRAITEMENT A1**

### **Profil**

Les candidats aux fonctions d'attaché du groupe de traitement A1 (attaché) doivent remplir les conditions suivantes :

- être ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 21 ans au moins au jour de la nomination provisoire ;
- être détenteurs d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un master ou de son équivalent ou bien d'un diplôme d'études étranger reconnu équivalent par le ministre ayant dans ses attributions l'enseignement supérieur ;
- les grades ou diplômes visés doivent être inscrits au registre des diplômes prévus par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;
- Pour les postes exigeant une formation juridique, les titulaires d'un diplôme de fin d'études juridiques doivent en outre être détenteurs, au moment de l'admission au stage, du certificat de formation complémentaire en droit luxembourgeois prévu par le règlement grand-ducal modifié du 10 juin 2009 portant organisation du stage judiciaire et réglementant l'accès au notariat ;
- avoir une parfaite connaissance des trois langues administratives du pays.

### **Documents à fournir**

La demande d'inscription à l'examen d'admissibilité doit être accompagnée

- d'un curriculum vitae mentionnant de façon détaillée la formation scolaire et l'expérience professionnelle acquise antérieurement par le candidat dans le secteur public et dans le secteur privé ;
- d'une copie des diplômes ou certificats requis pour la formation demandée ;
- d'un extrait récent de l'acte de naissance ;
- d'un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de présentation de la demande ;
- d'une copie de la carte d'identité ou du passeport.

La demande d'inscription peut être téléchargée à l'adresse suivante :

<https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/personnel-communal/recrutement-examen-d-admissibilite/demandes-d-inscription/Demande-d-inscription-Groupe-de-traitement-A1.pdf>

### **Adresse d'envoi**

Ministère de l'Intérieur  
Cellule de recrutement et de formation  
Monsieur Frank Kimmer  
B.P. 10  
L-2010 Luxembourg

## **Renseignements**

La Cellule de recrutement et de formation du personnel communal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire aux numéros de téléphone suivants :

247-84627 (M. Frank KIMMER)  
247-84614 (M. Jean-Claude BECK)  
247-84620 (M. Christian COOS)  
247-84657 (Mme Cristina MOREIRA)  
247-74633 (Mme Chantal MATHIEU-WECKER)

## **Programme d'examen**

- Les Institutions et la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg :  
<https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/personnel-communal/recrutement-examen-d-admissibilite/programmes/Les-Institutions-et-la-Constitution-du-Grand-Duche-de-Luxembourg.pdf>
- Langue française : interprétation d'un texte d'actualité et exposé
- Langue allemande : interprétation d'un texte d'actualité et exposé
- Organisation des communes :  
<https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/personnel-communal/recrutement-examen-d-admissibilite/programmes/La-Legislation-communale.pdf>
- Connaissances générales de l'actualité nationale et internationale

## **Épreuves préliminaires**

Les épreuves préliminaires en vue du contrôle de la connaissance des trois langues administratives du pays (langues luxembourgeoise, allemande et française) auront lieu sur convocation et préalablement aux épreuves écrites (uniquement pour les candidats qui présentent un certificat de fin d'études étranger).

## **Remarques**

**Les demandes incomplètes ne seront pas retenues.**

**Les candidats seront informés de leur admission à l'examen au plus tard 3 semaines avant la date de l'examen.**